

SciencesPo

SCIENCES PO
POUR TOUS :
DROITS DE SCOLARITÉ,
BOURSES & AIDE
SOCIALE



Les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à l'accueil et à la réussite des étudiants talentueux. Pour cette raison, Sciences Po a mis en place une politique d'aide sociale volontariste, ambitieuse et sans équivalent dans l'enseignement supérieur français. Elle couvre plusieurs dispositifs qui permettent d'attirer tous les talents et de leur assurer une scolarité en toute sérénité.

35 %

de nos étudiants ont
reçu au moins une
aide financière durant
l'année universitaire
2019-2020

Sciences Po s'engage à
atteindre le taux de

30 %

d'étudiants boursiers dans
chaque nouvelle promotion

Plus de 11 M€

sont consacrés par Sciences Po
aux bourses et aides financières au bénéfice
de nos étudiants.

DES DROITS DE SCOLARITÉ ADAPTÉS À CHAQUE ÉTUDIANT

En septembre 2021, Sciences Po fait évoluer son barème des droits de scolarité pour le rendre encore plus juste et plus adapté à chacun.

Depuis 2005, Sciences Po a mis en place, pour tous les étudiants domiciliés fiscalement en France et dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), un système progressif de droits de scolarité, calculé en fonction des revenus familiaux. À partir de 2021, ce barème évolue vers un montant de droits de scolarité individuel et adapté à la situation de chaque famille.

Les droits de scolarité s'échelonnent désormais :

- **de 0 à 13 000 €** pour le bachelor, avec un droit moyen estimé à 5 350 €
- **de 0 à 18 000 €** pour le master, avec un droit moyen estimé à 6 750 €

Les familles dont la résidence fiscale se situe dans un pays en dehors de l'Espace Économique Européen devront acquitter des droits de 13 000 € pour le Collège universitaire ou de 18 000 € pour le master par an.

- ✓ **Chaque année, près d'un tiers des élèves ne paie pas de droits de scolarité.**
- ✓ **En deçà de 42 000 € de revenus pour un couple avec deux enfants, il n'y aura aucun frais de scolarité.**

Les élèves boursiers sur critères sociaux sont tous exonérés de droits de scolarité, tout comme les élèves en situation de handicap ou ceux titulaires d'un statut de réfugié politique. Les changements de situation familiale (chômage, retraite, divorce, décès, maladie d'un des parents) peuvent être pris en compte et donner lieu, sous certaines conditions, à une exonération partielle des droits.

[Pour comprendre les nouveaux droits de scolarité, consultez cette animation.](#)

COMMENT CALCULER MES DROITS DE SCOLARITÉ ?

Si la résidence fiscale de vos parents est située dans un pays de l'Espace économique européen (Union Européenne et Liechtenstein, Norvège et Islande), le calcul de vos droits de scolarité s'effectuera sur la base de l'ensemble des ressources du foyer fiscal auquel vous êtes rattaché, quel que soit leur nature ou origine (en France ou à l'étranger) et notamment toutes indemnités, avantages et revenus du foyer fiscal perçus sur l'année civile N-2 avant tout abattement, déduction ou charge divisé par le nombre de parts qui compose le foyer.

Le nombre de parts est calculé comme suit : **une part pour chaque personne constituant le foyer et une demie part pour chaque personne à charge du foyer quel que soit son âge.**

Pour simuler vos droits de scolarité, rendez-vous sur le site étudiants de Sciences Po, rubrique **« simuler le montant de vos droits de scolarité »** pour :

- **une première inscription** en bachelor, en master ou en PrépaConcours administratifs,
- **une réinscription** en bachelor, en master ou en PrépaConcours administratifs.

Pour les informations tarifaires des masters en un an, doubles diplômes, doctorats et de la Summer School, **consultez notre site web.**

UNE AIDE COMPLÉMENTAIRE À LA BOURSE DU CROUS

Pour tous les étudiants français et européens boursiers du CROUS, Sciences Po accorde en plus de la bourse CROUS versée :

- l'exonération complète des droits de scolarité,
- une bourse complémentaire d'un montant équivalent à 75 % de l'aide versée par le CROUS.

Ce complément améliore sensiblement le pouvoir d'achat des boursiers sur critères sociaux puisque, pour **1 000 € versés par l'État, Sciences Po verse une aide supplémentaire de 750 €.**

Par ailleurs, les étudiants boursiers du CROUS sont prioritaires non seulement dans l'attribution d'un logement universitaire du CROUS mais aussi auprès des partenaires Logement de Sciences Po.

Avec **la bourse Europe**, Sciences Po accorde aux étudiants de nationalité d'un État membre de l'Espace Économique Européen et de la Suisse qui répondent aux critères sociaux du dispositif CROUS mais ne peuvent en bénéficier en première année :

- l'exonération complète des droits de scolarité ;
- l'équivalent de 175 % de la bourse CROUS.

Les étudiants bénéficient ainsi des mêmes conditions tout au long de leurs études, sous réserve d'attribution de la bourse par le CROUS à partir de la deuxième année d'étude.

Les candidats éligibles et admis peuvent renseigner le formulaire de demande de bourse Sciences Po Europe disponible en ligne. La bourse est attribuée selon les mêmes critères appliqués par le CROUS.

Qu'est-ce que la bourse du CROUS ?

Attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et gérées par le CROUS, des bourses sur critères sociaux sont accordées aux étudiants français de moins de 28 ans en fonction de la situation sociale de leur famille. Les étudiants européens ayant étudié au moins un an en France peuvent également en bénéficier.

Plus d'information sur : www.crous-paris.fr

LES BOURSES D'EXCELLENCE

Il existe plusieurs bourses d'excellence proposées afin de permettre à Sciences Po d'accueillir les meilleurs étudiants.

La bourse Émile Boutmy

La bourse Émile Boutmy, du nom du fondateur de Sciences Po, permet d'accueillir les meilleurs étudiants internationaux en dehors de l'Espace Économique Européen. Plus de 250 étudiants par an issus de 72 pays bénéficient de la bourse.

Attribuée sur **critères d'excellence**, et en accord avec le **profil recherché** pour le programme, la bourse tient compte également des **critères sociaux**. Sont éligibles les étudiants, primo-arrivants, non ressortissants de l'Espace Économique Européen et relevant d'un foyer fiscal non-européen, admis dans un programme diplômant au Collège universitaire ou en master.

Le montant de la bourse peut être compris entre 3 000 € et 19 000 €. Cette bourse est reconduite chaque année sauf en cas de redoublement. Elle couvre une part - ou la totalité - des droits de scolarité et, dans certains cas, une partie des frais de la vie quotidienne.

L'attribution de la bourse n'est pas automatique, elle doit être demandée dans la partie du dossier de candidature prévue à cet effet.

Les bourses partenaires

Grâce au soutien de partenaires publics et privés de Sciences Po, près de 80 autres bourses sont proposées aux étudiants français, européens et non-européens sur critères d'excellence, selon le programme auquel ils se portent candidat, et selon leur situation socio-économique : la bourse de la Fondation Mastercard, la bourse Eiffel, la bourse René Seydoux, la bourse du Kuweit program, la bourse Chalhoub, la bourse du *China Scholarship Council* (CSC), etc.

Les bourses peuvent prendre la forme d'une exonération partielle ou totale des droits de scolarité et dans certains cas comprendre également une bourse de vie.

[Retrouvez toutes les bourses partenaires sur le site de Sciences Po.](#)

| LES AIDES FINANCIÈRES

Afin de permettre à chacun d'y réussir ses études, Sciences Po a significativement renforcé sa politique d'aide sociale.

Les aides à la mobilité

Les étudiants peuvent demander une aide à la mobilité, notamment pour la troisième année passée à l'étranger. Elle est attribuée en fonction des revenus familiaux et du coût de la vie dans le pays d'accueil.

L'aide sociale d'urgence

L'aide sociale d'urgence permet de répondre à des difficultés financières ponctuelles. Les étudiants non boursiers dont le revenu familial par part est inférieur ou égal à 14 000 €, et dont les droits de scolarité sont de 0 €, peuvent aussi être aidés.

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Les étudiants bénéficient des services d'accompagnement de Sciences Po dans le cadre des besoins et démarches de la vie quotidienne.

Aide sociale et accompagnement

Sciences Po propose un accompagnement sur les démarches administratives (ouverture d'un compte bancaire, titres de transport, etc.), les demandes d'aide au logement auprès de la CAF, les aides financières d'urgence ponctuelles allouées sous certaines conditions.

Titre de séjour

Les étudiants non-européens bénéficient d'un service dédié pour leurs démarches administratives et pour l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour.

Logement

Un service dédié au logement accompagne les étudiants dans leurs démarches et propose des offres réservées aux étudiants quel que soit le campus grâce notamment à des partenariats avec des résidences étudiantes.

Santé

Tous nos campus disposent de permanences ouvertes aux étudiants : infirmerie, salle de repos, médecine générale, cellule d'écoute psychologique. Les permanences apportent également une aide aux démarches administratives ou pour trouver un professionnel de santé répondant à leurs besoins.

Handicap et accessibilité

De l'examen d'entrée à l'insertion professionnelle, Sciences Po accompagne individuellement chaque étudiant en situation de handicap. Les 300 étudiants en situation de handicap accueillis à Sciences Po prouvent qu'il est possible d'y effectuer sereinement sa scolarité.

Sciences Po
27, rue Saint-Guillaume
75337 Paris cedex 07 France

www.sciencespo.fr